

AIDER UN PROCHE ALCOOLIQUE.

Par Emilie sr Postée le 08/11/2019 10:16

Bonjour,

mon mari a un gros problème avec l'alcool et ça depuis longtemps. Il a l'air décidé à arrêter car notre fils aîné, qui commence vraiment à souffrir de cette situation, a parlé au médecin de son mal être. Il dit que cela lui a fait prendre conscience du mal qu'il lui fait et qu'il va faire des efforts. Cela s'est passé hier après-midi mais cela ne l'a pas empêché de boire 1 bière dans la journée, puis 1 pastis en apéritif et 1 verre de vin à table. Je sais que cela semble peu mais je pense qu'en gardant ses habitudes même dans de plus petites proportions, il n'arrivera pas à décrocher. Donc ma question est : est-il possible de sortir de l'alcoolisme en réduisant sa consommation ? Même en gardant le même rythme de consommation (tous les jours, tout au long de la journée).

J'avoue que je n'y crois pas trop car il a déjà promis de nombreuses fois qu'il allait arrêter sans succès. Il ne veut pas d'aide extérieure. Autre question : comment l'amener à se faire aider ?

Merci de votre attention.

Mise en ligne le 14/11/2019

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser du délai de réponse plus long que ce que nous le souhaiterions mais lié aux flux des nombreuses sollicitations qui nous parviennent. Merci de votre compréhension.

Il semble que votre mari ait été sensible à la souffrance que votre fils aîné a pu exprimer et qu'il ait tenté d'agir sur ses consommations. Nous ne pourrions vous dire s'il parviendra durablement à rester mesuré. Nous comprenons que vous en doutiez mais c'est souvent pas étapes successives qu'une personne en proie à une addiction avance et ce que tente votre époux de mettre en œuvre au travers de ces efforts de réduction en est une, même si c'est en deçà de ce que vous pourriez espérer.

Aussi éprouvant que cela soit à vivre et à admettre pour les proches, c'est souvent le temps avec la multiplication des tentatives mais aussi des échecs qui, petit à petit, peuvent amener quelqu'un à admettre qu'il a besoin d'aide et à la demander. Nous voudrions pouvoir vous dire ce qui permettrait à votre mari et à votre famille de gagner du temps mais c'est absolument impossible à prédire.

Lors de votre sollicitation précédente, nous vous indiquions des coordonnées de CSAPA où votre époux aurait la possibilité de « simplement » aller faire le point tant qu'il n'est pas prêt à s'engager dans des soins mais aussi où vous pourriez être reçue, indépendamment de lui.

Nous nous permettons d'insister sur ce point, face aux difficultés auxquelles vous vous confrontez, vos questionnements, vous doutez, votre sentiment d'impuissance, il pourrait s'avérer très aidant de vous faire accompagner. Ce serait un moyen d'être soutenue, guidée, conseillée, l'idée pouvant être de vous faire aider à aider votre mari. Les équipes dans ces centres sont habituées à recevoir l'entourage. Nous vous joignons à nouveau les coordonnées des différents CSAPA de Montpellier et vous rappelons que les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Si vous avez des appréhensions, des réticences, la moindre question sur ces aides offertes à l'entourage en CSAPA, nous sommes là pour en échanger avec vous, vous donner tous les renseignements ou précisions nécessaires. N'hésitez surtout pas à nous recontacter, peut-être de manière plus directe, par téléphone ou par Chat, pour vous donner l'occasion d'aller un peu plus loin dans l'expression de vos difficultés qu'il n'est possible de le faire dans cette rubrique « Question/Réponse ».

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 34

59, avenue de Fès
Rés. Henri Bertin-Sans Bât C
34090 MONTPELLIER

Tél : 04 99 77 10 77

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 20h, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public : Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 20h, le vendredi de 9h à 12h30 et de

13h30 à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Le vendredi de 10h à 12h30 et de 13h à 18h à la Maison des Adolescents au 9 rue de la République 12 à 21 ans Possibilité de CJC au CSAPA au cas par cas

Voir la fiche détaillée

CSAPA ARC-EN-CIEL

10 boulevard Victor Hugo
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 92 19 00

Site web : www.amtarcenciel.fr

Accueil du public : Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h, mardi : 13h30 à 19h et jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : Sans rendez-vous au 23 boulevard Pasteur Le Zinc : les mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h et sur rendez-vous de 9h à 18h du lundi au vendredi (sauf mardi matin)

Voir la fiche détaillée

UTTD : CSAPA DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES TOXICO DÉPENDANCES

39, avenue Charles Flahault
Impasse Valteline
34295 MONTPELLIER

Tél : 04 67 33 69 13

Site web : www.chu-montpellier.fr/fr/

Secrétariat : Lundi de 8h à 16h - Mardi de 8h à 13h - Mercredi de 8h à 16h - Jeudi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 16h et vendredi 8h à 13h30

Accueil du public : Lundi de 8h à 16h - Mardi de 8h à 13h - Mercredi de 8h à 16h - Jeudi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 16h et vendredi 8h à 13h30

Consultat° jeunes consommateurs : Mercredi de 14h à 16h sur rendez vous

COVID -19 : Mars 2022 : accueil en présentiel sur rendez-vous - Une inclusion et initialisation sous traitement de substitution aux opiacés peut -être rapide

Voir la fiche détaillée